

Pertinence de l'enseignement des relations ethniques et caractérisation de ce champ d'étude au Canada et au Québec

The Relevance of the Teaching of Ethnic Relations and The Nature of this Field of Studies in Canada and Quebec

Jacques BRAZEAU

Volume 15, Number 2, octobre 1983

Enjeux ethniques : Production de nouveaux rapports sociaux

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001099ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001099ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

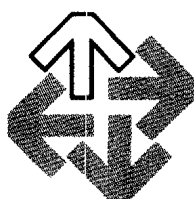
Cite this article

BRAZEAU, J. (1983). Pertinence de l'enseignement des relations ethniques et caractérisation de ce champ d'étude au Canada et au Québec. *Sociologie et sociétés*, 15(2), 133–146. <https://doi.org/10.7202/001099ar>

Article abstract

The teaching of ethnic relations explores the great historical manifestations of intolerance, examines whether groups in local society are victims of prejudice, and brings this information to the fore. In most instances, the teacher must make particularly explicit the cultural pluralism of his/her society, the arrangements for taking it into account and the existence of non-egalitarian competition, as well as the consequences that might result for society, groups and individuals. In our case, attention will be given to native and immigrant elements within the context of Canadian dualism and the relations between Anglophones and Francophones.

Pertinence de l'enseignement des relations ethniques et caractérisation de ce champ d'études au Canada et au Québec



JACQUES BRAZEAU

À peu près toutes les sociétés contemporaines sont de composition mixte, quant à la provenance de leurs membres et à des aspects de la culture des collectivités qu'elles regroupent. Ne feraient exception à ce pluralisme, que des sociétés d'effectifs restreints, bien isolées et autarciques. Les sociétés complexes sont composites, hétérogènes culturellement et constituées de communautés humaines diverses, surtout celles qui sont urbanisées et qui sont incorporées au système industriel mondial.

Une certaine sociologie a donné le nom de relations ethniques à la rencontre des communautés culturelles à l'intérieur des sociétés politiques. L'étude des relations ethniques se penche sur la question des rapports entre ces communautés, afin d'examiner la contribution de ces rapports à la division du travail, au partage des responsabilités, à l'attribution du statut et des privilèges et, comme résultante, au développement des personnes membres des groupes constituants de la société. Cette conception des relations ethniques est très large : elle mène à se demander quels types d'organisation socio-politique pourraient le plus favoriser, en l'absence de l'homogénéité culturelle, des conditions égalitaires de coopération et de concurrence entre les groupes.

Il y a quelque soixante ans, Robert Ezra Park a défini les relations raciales ou ethniques dans une perspective qui pourrait sembler plus spécifique à première vue¹. Il a perçu ces relations comme le phénomène de la domination de certains groupes culturels et leur étude comme celle des mécanismes grâce auxquels cette domination s'effectue. Il a surtout appliqué sa réflexion à deux grands ensembles de personnes dans la société américaine, alors dépourvues de droits politiques : la population d'ascendances africaine et

1. R.E. Park, *Race and Culture*, Glencoe, Ill., Free Press, 1950, pp. 149-151.

esclave et la population d'immigration récente venue d'Europe rurale vers les grandes agglomérations industrielles.

L'enseignement des relations ethniques se justifie d'abord par le fait que des mécanismes bien évidents d'exploitation se perpétuent et meublent fréquemment l'histoire de leurs manifestations. Les milieux universitaires dans lesquels se fait l'étude des sciences humaines ont donc besoin de s'arrêter à l'examen de questions comme celles des préjugés, de l'intolérance, de l'antisémitisme et du racisme. Ils doivent, en second lieu, introduire à l'examen de la composition ethno-culturelle de la société dans laquelle ils se situent, de la façon dont on y tient compte du pluralisme et des conséquences de ceci pour la société tout entière, ses collectivités et leurs membres.

DU BESOIN D'ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Il est peu facile d'évaluer à quel point prévalent dans un milieu donné l'ethnocentrisme, la xénophobie, les préjugés. Seules des études comparées permettent de telles évaluations en l'absence de pratiques discriminatoires évidentes. On ne peut donc pas dire qu'à un certain moment les membres d'un groupe ont davantage ou moins besoin que d'autres d'enseignements propres à développer leur objectivité.

En société québécoise francophone, on se montrait déjà assez peu ouvert aux influences externes et on se définissait un rôle collectif restreint sur les plans culturel, professionnel et religieux. On y a connu des manifestations de xénophobie, d'intolérance envers des groupes religieux jugés unorthodoxes et d'antisémitisme. De son côté, la société canadienne anglophone a manifesté, entre autres, de l'antisémitisme et de la discrimination envers les immigrants chinois, les Doukobors et les Canadiens d'origine japonaise. De part et d'autre, la situation contemporaine montre plus de disponibilité, sans être exempte d'attitudes négatives à l'endroit de groupes locaux et immigrants. Il ne semble pas, cependant, que les situations canadienne et québécoise soient grandement alarmantes, quant aux préjugés ethniques, raciaux ou religieux qu'on y trouverait².

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que l'histoire toute récente a fait partager à la civilisation occidentale des conflits dans lesquels les préjugés ont eu une part importante. Ceci justifie, chez nous comme ailleurs, qu'on fasse part de la nature globale de ces phénomènes dans l'enseignement des sciences humaines.

LE PRÉJUGÉ

Lors de son initiation aux sciences humaines, l'étudiant verra le rôle de la généralisation dans le raisonnement, afin de classer en catégories l'expérience et de référer ensuite une expérience spécifique à un sous-ensemble. La généralisation peut être utilisée de façon fautive. Il y a préjugé, favorable ou défavorable, quand une catégorisation de personnes ou de faits se rapportant à elles est faite de façon émotive, acquiert un caractère durable et devient imperméable à des données nouvelles qui pourraient contredire la justesse des conclusions et évaluations déjà faites.

Les préjugés qui nous intéressent particulièrement sont ceux qui sont assez répandus et assez importants pour qu'ils contribuent à des pratiques injustes : la négation de droits et de privilèges, la pratique de la discrimination, la provocation de rixes, la persécution.

LE RACISME

Les préjugés ont mené à l'élaboration de systèmes de croyances, comme le racisme, et de pratiques, comme la production d'écrits haineux à des fins politiques. Dans des notions populaires sur les groupes ethniques ou raciaux, on accorde des qualités intellectuelles, morales ou culturelles aux membres d'un stock biologique parce qu'on attribue alors à des facteurs génétiques les qualités d'une communauté humaine plutôt que de

2. Quant à des plaintes, voir : Gloria Escormel, « Une œuvre controversée : le *Matou* », *Jonathan*, n° 10, février 1983, pp. 24-25 ; Sol Litman, « Agent of the Holocaust », *Saturday Night*, vol. 98, n° 7, juillet 1983, pp. 11-23 ; Bharati Mukherjee, « An Invisible Woman », *loc. cit.*, vol. 96, n° 3, mars 1983, pp. 36-40.

les attribuer à des facteurs socio-historiques. On croit du fait en la supériorité ou en l'infériorité d'un groupe pour des raisons de provenance biologique ou l'on cherche à répandre une telle croyance afin d'assurer la subordination d'un groupe à un autre³.

L'anthropologie, l'ethnologie et la psychologie différentielle se sont attaquées aux croyances et aux pratiques racistes. Elles nous enseignent l'inexistence de races pures, le rôle des mouvements de population et du métissage dans la création des civilisations et l'impossibilité pour la science d'établir un lien entre les différences biologiques superficielles et les virtualités intellectuelles ou morales. En faisant l'étude des diversités culturelles, on a mis en lumière la variété des types d'organisation sociale, la spécificité, plutôt que la généralité, des supériorités et des infériorités culturelles, l'ethnocentrisme qui entre dans les jugements quant à ce qui serait culturellement préférable et le rôle de l'expérience et de l'histoire dans le développement de qualités socio-culturelles dans une collectivité.

On sait aussi qu'on mesure le mieux l'intelligence de personnes d'un même milieu et qui ont eu la même expérience sociale. L'habileté intellectuelle dépend de qualités physiologiques de l'être mais aussi de l'intériorisation d'une expérience vécue aux effets cumulatifs. L'évaluation de l'habileté intellectuelle est fort difficile entre membres de groupes socio-culturels différents, une part indéterminée de l'aptitude mesurée est due à l'expérience et à son rôle formateur et l'intérêt, la motivation et le niveau d'ambition influencent les résultats obtenus lors de tests d'intelligence.

L'ESCLAVAGE

C'est la traite atlantique des 17^e et 18^e siècles qui a contribué sans doute le plus au racisme européen. On estime que cette traite occasionna le transport d'environ sept millions d'esclaves vers le Brésil, les Antilles, la Guyane et la Louisiane⁴. Elle permit l'établissement dans ces régions du monde d'un mode d'exploitation agricole et d'un ordre social qui subordonna des populations considérables à des éléments dominateurs restreints au profit de ces derniers.

Les descendants des esclaves furent privés de liberté, de droits politiques, de scolarisation, de biens et de possibilités d'entrer en concurrence avec les éléments libres de la population. C'est en formant ensuite des sociétés à part, vu leur ségrégation, qu'ils purent après leur libération développer leur propre organisation sociale et être amenés à participer à l'activité socio-économique sur une base semblable à autrui. La marginalité acquise par la localisation géographique, l'expérience socio-professionnelle limitée, l'évaluation interne et externe de la collectivité, la nature des rapports avec les autres communautés s'est avérée un phénomène durable d'exclusion et de subordination⁵.

On doit songer au progrès accompli par les Afro-Américains ces dernières décennies, quelque cent vingt ans après la Guerre de Sécession, mais songer aussi aux conditions d'infériorité socio-économique et culturelle qui demeurent pour des masses de leurs membres dans les régions rurales et les villes du sud comme dans les agglomérations urbaines du nord et de l'ouest des États-Unis⁶. On ne doit pas oublier non plus ce qui est advenu aux descendants des esclaves antillais et brésiliens, ni les conditions que l'Européen est allé créer dans des colonies africaines, particulièrement en Afrique du Sud.

L'ANTISÉMITISME

Il est difficile de ne pas s'arrêter au phénomène qui a singularisé le groupe juif jusqu'à nos jours dans le monde chrétien. Le caractère durable, répété, de l'antisémitisme le rend d'analyse et d'explication peu aisées⁷.

3. *Le Racisme devant la science*, Paris, UNESCO, 1960.

4. U. Bonnel, « Traite des Noirs », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1968, vol. xvi, pp. 237-241.

5. G.C. Kinloch, *The Dynamics of Race Relations*, New York, McGraw Hill, 1974, chap. XII, XIII.

6. G. Myrdal, *An American Dilemma*, New York, Harper & Row, 1944, 1962; L. Killian & C. Grigg, *Racial Crisis in America*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1964.

7. J. Isaac, *Genèse de l'antisémitisme*, Paris, Calman-Lévy, 1956.

On comprend facilement qu'en devenant religion officielle dans l'Empire romain au 4^e siècle, la secte judéo-chrétienne ait dû se distinguer de sa religion mère, le judaïsme, et lui faire une lutte. On comprend moins bien, cependant, comment cette lutte s'est prolongée avec véhémence pendant le Moyen-Âge. On se représente mal une société où les aspects profanes de la vie — administratifs, agricoles, artisanaux, économiques, militaires — ont été intimement reliés aux aspects religieux. C'est en reconnaissant l'existence d'un lien entre l'identification religieuse, la citoyenneté et la profession qu'on perçoit des éléments de concurrences intercommunautaires, alors que les Juifs sont importateurs-exportateurs et plus tard prêteurs⁸.

Concurrents des financiers chrétiens, administrateurs des biens des princes et des évêques, prêteurs auprès des artisans, les financiers juifs sont à l'occasion spoliés de leurs biens, expulsés, blâmés des cataclysmes que l'Europe connaît. L'Église et la société leur refusent l'incorporation à l'édifice social. Ils devront vivre en ghetto, porter costumes distinctifs, être exclus des guildes et se soumettre à une étiquette des rapports entre éléments chrétiens et juifs.

À des moments particuliers d'intensification de la vie religieuse chrétienne, croisades et périodes d'inquisition, les Juifs sont forcés d'abjurer leur foi, jugés l'avoir fait hypocritement, chassés de divers pays et massacrés. L'antisémitisme médiéval, qui prive les Juifs de citoyenneté et de droits politiques, se poursuit en Europe occidentale jusqu'au 18^e siècle. Il dure en Russie tsariste, par ailleurs, jusqu'au 20^e siècle.

Une vieille tradition d'antisémitisme, qui comprend un aspect religieux, permet l'utilisation d'un sentiment antijuif à des fins politiques sous Bismarck en Allemagne et au moment de l'Affaire Dreyfus en France. En ces occasions, des leaders politiques permettent ou encouragent l'antisémitisme, afin de discréditer leurs opposants auxquels ils allient la cause juive ou afin que l'opinion ne s'attache pas à l'examen de vrais problèmes socio-économiques. Le recours aux Juifs comme boucs-émissaires à des fins politiques a été démontré le plus brutalement en Allemagne nazie et en Europe au cours de l'occupation hitlérienne.

On sait que l'holocauste de six millions de Juifs a été préparé par l'adoption de mesures restrictives à l'endroit des Juifs en Allemagne à compter de 1933 et de lois contre eux à compter de 1935. Les pogromes y débutent en 1938, alors que les déportations commencent en 1940. Les travaux forcés se généralisent en 1941, les exterminations massives par le gaz, en 1942, d'accord avec la solution finale de la question juive décidée au début de l'année.

Il faut admettre que l'extermination de six millions de personnes au cours d'environ trois ans a requis l'adoption de mesures restrictives tolérées par plusieurs peuples, le développement d'un système de propagande justificateur, l'élaboration d'un système de travaux forcés et de mises à mort et la maturation chez les responsables de ces gestes d'une haine croissante à l'endroit d'une communauté humaine. Dans l'enseignement des relations ethniques, on ne peut passer sous silence les atrocités que l'antisémitisme a permises pendant seize siècles⁹.

PREMIÈRES CONCLUSIONS

Si nous vivions dans une société dans laquelle le commerce entre les communautés était égalitaire et harmonieux, nous devrions étudier quand même des instances de domination et de persécution. Ceci nous mettrait en garde contre l'acceptation éventuelle d'actes répressifs. Le fait ne nous amènerait pas, cependant, à conclure que toute concurrence interculturelle doit être permise dans le sens où toute limite à cette concurrence serait discriminatoire et injustifiée. L'envahissement culturel d'un groupe de colonisateurs peut être l'objet de contrôles souhaitables. L'identification de ceux-ci comme l'expression de préjugés doit être soumise à examen et à évaluation.

8. G.E. Simpson & J.M. Yinger, *Racial and Cultural Minorities*, New York, Harper & Row, 3rd ed., 1965, chap. ix, x.

9. R. Grunberger, *The 12-Year Reich*, New York, Ballantine Books, 1972; G. Goriély, 1933, *Hitler prend le pouvoir*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1982.

PLURALISME CANADIEN ET QUÉBÉCOIS

Le Canada et le Québec offrent une variété de types de rencontres entre les communautés culturelles qui composent leur population. Ils constituent, d'abord, une société politique euro-américaine dont les colonisateurs et leurs descendants n'ont pas assimilé entièrement une population autochtone. De sources française et britannique, les peuples fondateurs européens se sont perpétués en tant que communautés culturelles distinctes, grâce à leur occupation de territoires différents et au maintien d'institutions propres à chacune des deux communautés. L'occupation d'un vaste pays, son développement agricole, mercantile et industriel, devaient ensuite nécessiter le recrutement d'immigrants d'autres sources que britannique et française, donc créer des communautés culturelles diverses.

Afin de traiter de la nature des rencontres entre les communautés culturelles, on doit noter certains éléments majeurs de l'organisation sociale canadienne. Le régime politique fédératif, pour un, partage les responsabilités entre le gouvernement central et les provinces en matière culturelle et ne les attribue pas nettement à l'un ou à l'autre niveau. L'identité francophone d'un des dix gouvernements provinciaux l'amène à réclamer sa souveraineté en matière culturelle à l'endroit de l'autorité centrale.

Une seconde caractéristique de l'organisation sociale à souligner porte sur la concentration industrielle et la centralisation administrative. Au siècle dernier, le centre financier et industriel canadien a logé dans le sud-ouest du Québec et a fait de l'agglomération montréalaise son lieu de prédilection. Les entreprises y étaient surtout britanniques et américaines, et leurs cadres anglophones, mais elles allaient intégrer le Canada français au monde industriel. Le sillon industriel est sis davantage maintenant au nord des lacs Ontario et Érié, entre Oshawa et Windsor, et il assure à l'agglomération torontoise le rôle naguère dévolu à Montréal. On peut attribuer le déplacement à des facteurs écologiques et économiques. On peut également en attribuer en partie la responsabilité à des gestes politiques, posés par les Québécois francophones au niveau de leur société politique propre et par le Canada anglophone en réaction à de tels gestes¹⁰.

Les deux principales communautés culturelles du Canada, dont les différences sont linguistiques, sont toutes deux bien engagées maintenant dans l'activité industrielle. Des différences de langue ont une pertinence pratique par rapport aux activités de production et de distribution industrielles, parce que, dans les sociétés où il y a pluralité de langues, on a tendance à avoir recours préférentiellement à l'une ou à certaines d'elles pour assurer la communication. Ceci influe sur la division du travail, le partage des responsabilités et des opportunités entre les communautés. Il en résulte que, à l'instar d'autres pays industriels qui ont des minorités nationales — telles la Belgique, l'Espagne, la Géorgie, la Suisse, l'Ukraine, la Yougoslavie — le Canada connaît des nationalismes culturels face à la question linguistique¹¹.

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les populations amérindiennes et inuites du Canada ne sont pas numériquement considérables. Dans le cadre de l'étude des relations ethniques, ces communautés mériteraient cependant un traitement spécifique, surtout de la part des ethnologues, dans lequel on donnerait une vue d'ensemble qui serait bien à jour et comparée aux situations que connaissent ailleurs les autochtones, en particulier ceux qui ont été sous une dépendance scandinave ou soviétique.

Les Amérindiens comprennent un grand nombre de communautés culturelles distribuées dans un immense territoire. Ces communautés diffèrent quant à leur langue, culture et organisation sociale préeuropéennes et quant aux adaptations qu'elles ont

10. M. Stein, « Le bill 22 et la population non francophone du Québec », dans *le Nationalisme québécois à la croisée des chemins*, Québec, Choix, 1975, pp. 127-154; J. Blouin, « Les gardiens de la langue », *Actualité*, vol. 8, n° 8, août 1983, pp. 49-56.

11. B. Touret, *l'Aménagement constitutionnel des États de peuplement composite*, Québec, PUL, 1972; A. R. Zolberg, « Les nationalismes et le nationalisme québécois », dans *le Nationalisme québécois à la croisée des chemins*, pp. 33-50.

faites au plan socio-économique au contact des Européens. Plusieurs groupes ont changé de territoire et de modes de vie, sont passés de la forêt à la plaine, du nomadisme à la sédentarité dans des réserves, de leur milieu de chasse, de pêche, de cueillette et d'agriculture marginale au travail urbain, de la pêche traditionnelle de consommation à la pêche commerciale, d'une vie sans rapport avec la société euro-canadienne à une interaction régulière avec celle-ci¹².

La communauté inuit — moins différenciée, moins importante et située dans quelques villages au sein d'un grand territoire — a subi un sort analogue. Elle est devenue sédentaire dans le nord-ouest grâce aux constructions requises par des installations militaires, une infrastructure routière et la prospection relative à l'exploitation des richesses naturelles. Les Inuit du Québec connaissent aujourd'hui plus de concentration résidentielle, alors que les groupes les plus méridionaux voient leur vie traditionnelle transformée par l'invasion économique et industrielle, la scolarisation de leurs jeunes et la manifestation d'intérêt à leur endroit par les gouvernements central et provincial.

Le problème principal dans les rapports entre Euro-Canadiens et autochtones se pose en termes d'assimilation. On veut offrir à l'autochtone la possibilité de s'euro-péaniser et d'avoir accès aux avantages matériels et culturels de la vie euro-canadienne. Alors qu'on a juste commencé à leur offrir des avantages éventuels, ceux-ci n'ont été incorporés que marginalement sur les plans culturel et économique et la transformation occasionnée dans leur mode de vie a mené surtout à la perte des connaissances traditionnelles sans les remplacer adéquatement.

LES IMMIGRANTS ET LEURS DESCENDANTS

Le pluralisme culturel que le Canada connaît en raison de la venue d'immigrants de diverses provenances en son territoire depuis au-delà d'un siècle ne lui est guère particulier. Les États-Unis ont connu la venue de populations semblables vers les mêmes périodes, une fois que les Îles britanniques ne purent suppléer seules aux besoins de population. Dans un pays comme dans l'autre, on a recruté préférentiellement des immigrants du nord-ouest de l'Europe d'abord, avant d'accepter ensuite des gens originaires de la Méditerranée et de l'Europe orientale.

On peut distinguer deux types d'immigration au Canada : l'immigration de peuplement du territoire et l'immigration de développement industriel des agglomérations. Au 18^e siècle, les colons qui se sont établis dans des régions déjà habitées ont été surtout d'anciens militaires, dont des Écossais au Québec et des mercenaires germaniques en Nouvelle-Écosse. Le peuplement du Québec et de l'Ontario anglophones quelques décennies plus tard allait se composer de Loyalistes américains jusqu'à l'arrivée de colons anglais et écossais vers 1815. Comme conséquence du peuplement du Canada d'est en ouest et d'une colonisation initiale anglaise et française, la population du pays n'est définitivement mixte qu'à compter de la région de Montréal vers l'ouest.

Le peuplement de la prairie a occasionné l'établissement de plusieurs groupes ethniques relativement isolés les uns des autres. L'isolement a permis à des communautés diverses de transplanter en leur nouveau milieu la langue, la religion et les institutions de leur provenance. Certaines ont même été attirées à le faire — on pense aux Huttérites, aux Mennonites et aux Doukobors d'origines germanique et russe — parce que leurs leaders escomptaient que leurs communautés pourraient demeurer isolées et seraient aptes à conserver leurs propres cultures.

Une certaine connaissance a subsisté dans la population des langues nationales : allemande, ukrainienne, finnoise et autres. Ce qui semble avoir contribué au maintien, c'est l'importance relative du groupe, sa concentration, et l'importance que la collectivité accorda à sa langue dans la vie familiale, religieuse et scolaire. Il semble établi, par ailleurs, que le peuplement du territoire canadien ou américain mène à l'adoption par les immigrants et leurs descendants au cours des générations de la langue et de la culture dominantes.

12. J.L. Elliott (édit.), *Two Nations, Many Cultures*, Toronto, Prentice Hall, 1979, Part One, « Native Peoples », pp. 11-50; Larry Krotz, « First Come, Last Served », *Quest*, mai 1983, pp. 28-46.

Il faut voir l'école publique commune, par opposition à l'école ethnique particulière sur les plans linguistique et religieux, comme une limite imposée aux choix culturels permis. La société canadienne, face à l'immigration de peuplement, a toléré d'abord l'école ethnique, l'a interdite ensuite en créant l'école publique obligatoire et l'a permise à nouveau et même encouragée plus récemment, comme école additionnelle en dehors des heures de scolarisation régulière et comme instrument de maintien du multiculturalisme. La société pluraliste permet de tels accommodements.

Le développement industriel a requis, à divers moments et en divers sites urbains, la venue d'immigrants. L'immigrant qui vient en milieu urbain, s'il appartient à une collectivité importante d'immigrants qui n'est pas l'objet de discrimination, a tendance à s'installer initialement parmi les siens, à créer avec eux un ensemble d'institutions ethniques et à s'incorporer graduellement dans la société qui le reçoit en adoptant la culture dominante de celle-ci au cours des générations¹³.

Comme le processus de l'assimilation est lent, il y a des groupes culturels immigrants qui ont tendance à en nier l'inévitabilité et d'autres qui, au contraire, se hâtent d'en assurer le dénouement. Chez ces premiers, l'arrivée de nouveaux membres assure le maintien d'institutions du groupe et fait durer la période de bilinguisme et de dualité culturelle. Il n'y a pas de doute que ces conditions peuvent perpétuer pour certains membres une double vie culturelle, celle de la communauté immigrante et celle de la société ambiante. Un tel dédoublement dure surtout au-delà des générations chez les personnes pour qui il constitue un rôle social, celles qui offrent des services culturels aux leurs et celles qui agissent comme intermédiaires entre leur communauté culturelle et la société ambiante.

L'expérience canadienne et l'expérience américaine ne donnent cependant pas l'image d'échanges équilibrés entre la culture immigrante nouvelle et celle déjà établie. Dans le cas de colonisation européenne initiale, face à des indigènes peu nombreux et de civilisation jugée primitive par les arrivants, c'est la culture européenne qui domina. Une fois celle-ci établie, l'arrivée de vagues immigrantes successives de diverses communautés culturelles a impliqué la subordination des nouveaux arrivants dans le sens où ils doivent adopter la culture établie en ne conservant de la leur que des éléments¹⁴.

Il n'en est pas clairement ainsi pour l'immigrant qui s'établit au Canada dans un lieu où prévalent des cultures locales anglophone et francophone. La situation de la collectivité immigrante établie à Montréal est moins simple que celle du groupe qui s'installe à Toronto. Un certain choix entre deux variétés de cultures locales est offert. L'intérêt que les communautés culturelles principales manifestent pour les nouveaux venus peut différer et se modifier selon les perceptions qu'elles développent du besoin d'attirer ceux-ci.

Nous savons que, jusqu'à récemment, les francophones du Québec n'avaient pas cherché à incorporer les immigrants. La diminution de la natalité dans leur collectivité, la recherche d'une domination culturelle et une diminution de l'ethnocentrisme les ont amenés à souhaiter cette incorporation et à développer des mesures pour tenter de la réaliser en exigeant, entre autres, que l'enfant de parents immigrants fréquente l'école de langue française et que la société francophone recrute les populations immigrantes qui lui semblent le plus assimilables.

Le cas particulier de l'immigrant qui s'établit au Québec mérite d'être étudié tout spécialement à cause de la nouveauté des définitions actuelles de la situation et des positions qu'adoptent les communautés francophone, anglophone et allophone à l'égard du choix culturel à faire par l'immigrant. On se trouve à pouvoir examiner en l'occur-

13. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme *Rapport, Livre IV : l'Apport culturel des autres groupes ethniques*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970; Freda Hawkins, *Canada and Immigration*, Montreal, McGill-Queen's Press, 1972; Howard Palmér (édit.) *Immigration and the Rise of Multiculturalism*, Toronto, Copp Clark Publishing, 1975.

14. K.G. O'Bryan, J.C. Reitz, O.M. Kupłowska, *les Langues non officielles*, Ottawa, Canada, Approvisionnement et Services, 1976; P. Cappon, *Conflit entre les Néo-Canadiens et les francophones de Montréal*, Québec, PUL, 1974; R.E. Park, *op. cit.*

rence les confrontations entre trois catégories de personnes : une communauté francophone localement majoritaire et minoritaire dans le cadre de la société politique canadienne, une communauté anglophone localement minoritaire mais majoritaire sur le plan national et des minorités immigrantes qui peuvent juger approprié de s'associer plutôt à l'une ou l'autre des deux communautés principales. Cet aspect de la concurrence entre les communautés mérite une attention spéciale au Québec. C'est ce que la société y a de particulier pour l'immigrant et ses descendants.

LES DEUX COMMUNAUTÉS PRINCIPALES

C'est pourtant la coexistence des anglophones et des francophones qui nécessite au Canada l'étude des rapports intercommunautaires. Le voisinage à l'intérieur d'une entité socio-politique remonte à deux siècles et confirme la reconnaissance des francophones comme minorité nationale.

ASPECTS HISTORIQUES PERTINENTS

L'examen des rapports contemporains requiert une connaissance minimale de faits historiques. Signalons tout juste que, à l'encontre des Britanniques, Espagnols et Portugais, les Français furent peu nombreux comme colons en Amérique¹⁵. Ajoutons que la cession de la Nouvelle-France juste avant la Révolution américaine favorisa la reconnaissance de droits culturels à sa population francophone mais permit ensuite sa subordination économique aux Loyalistes et aux Britanniques¹⁶. La séparation des groupes linguistiques chacun dans son territoire — ontarien, québécois, atlantique — a assuré la conservation de deux langues et a mené à une certaine reconnaissance de la dualité canadienne par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord¹⁷. Il n'y a pas à se cacher, cependant, que cet Acte a été interprété comme définissant un pays anglophone, qui comprenait une région bilingue, le Québec, pour le bénéfice de la minorité nationale francophone et de la minorité anglophone locale.

La communauté francophone du pays fut longtemps engagée sans succès dans une lutte politique autour de la question linguistique et scolaire hors Québec¹⁸. Avant la période de reconstruction d'après-guerre des années 1950, elle ne participa que marginalement à la vie socio-économique du pays sur les plans national et international. Ceci contribue à expliquer ses différends avec la communauté anglophone quant aux relations du Canada avec l'Empire et sa participation aux guerres extérieures¹⁹.

La faiblesse francophone dans la vie économique et politique a été compensée, cependant, jusqu'au milieu du 20^e siècle par une situation démographique avantageuse. Le groupe a maintenu sa représentation à environ 30% face à une immigration anglophone et allophone qui n'avait pas son pendant francophone. Le taux très élevé de natalité des francophones ne s'est pas maintenu depuis lors et ce fait explique en partie un changement des rapports entre francophones et immigrants au Québec.

POSITIONS ACTUELLES

Si l'on tient compte des principaux facteurs mentionnés quant au passé sur les plans constitutionnel, démographique et politique, comment faut-il voir la situation actuelle des rapports entre les deux principales communautés? Il faut sans doute noter, en premier lieu, que ni l'une ni l'autre de ces communautés n'est homogène. Les francophones se situent dans une masse contiguë du nord et de l'est ontariens, du Québec puis du nord

15. A. Armengaud, « Histoire des migrations », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1968, vol. XI, pp. 1-7.

16. F. Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, Fides, 1966, chap. iii, iv, v.

17. J.B. Mallory, « British North America Act, 1867 », dans *Encyclopedia Canadiana*, Ottawa, Canadiana, 1957, vol. 2, pp. 92-108; Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport, Introduction générale et Livre I : les Langues officielles*, ch. III, Les fondements juridiques, pp. 41-70.

18. A. Lévesque, *la Dualité culturelle au Canada*, Montréal, Albert Lévesque, 1959.

19. M. Wade, *les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Montréal, Cercle du livre de France, 1963, chap. X, XI, XII, XV.

et de l'est du Nouveau-Brunswick. Ils comprennent dans cette masse des populations différenciées quant aux situations socio-politiques qu'elles connaissent localement en tant que Franco-Ontariens, Québécois et Acadiens.

Du côté anglophone, il faut aussi distinguer entre le groupe québécois, celui des régions hors Québec mais adjacentes à la communauté francophone et en rapport assez direct avec elle, puis les groupes éloignés qui ont eu assez peu de relations avec les francophones.

C'est en milieu urbain québécois que se sont établies nombre de grandes entreprises financières, commerciales et industrielles d'origines britannique, américaine et anglo-canadienne. Elles ont compté d'abord sur une main-d'œuvre d'expression anglaise chez les cadres, les techniciens et les ouvriers qualifiés. Plusieurs d'entre elles, au cours des décennies, ont recruté de plus en plus une population francophone chez leurs ouvriers et leurs employés²⁰. Elles ont favorisé l'urbanisation et l'industrialisation et, de ce fait, ont contribué à la rencontre des communautés culturelles dans les situations de travail et d'offre de services ou de produits. Une fois atteints un certain niveau de participation — d'implication à l'activité de production et de consommation — et une certaine vision d'elle-même comme communauté culturelle, la collectivité francophone québécoise a tenté avec l'aide de son autorité gouvernementale propre de franciser l'activité de travail et d'y assurer du fait une plus grande part aux francophones²¹.

C'est récemment aussi, depuis les années soixante surtout, que les organismes fédéraux du Canada offrent des services en deux langues dans l'ensemble du pays et donnent à la capitale nationale un caractère de plus en plus bilingue. Les gouvernements provinciaux du Canada anglais dont les populations comprennent des proportions importantes de francophones se reconnaissent aussi un caractère bilingue ou, tout au moins, acceptent l'usage du français dans l'enseignement et les services publics. Ces changements importants surviennent au moment où le Québec met en question le bilinguisme que la tradition lui a imposé et sa place dans le système politique canadien²².

Il est douteux que l'on puisse se satisfaire juste de théories du préjugé pour étudier les événements mentionnés et expliquer les rapports entre les groupes dans la situation actuelle. Des notions relatives à l'exploitation, la subordination, la domination et le conflit sont-elles adéquates pour traiter de l'ensemble du phénomène des relations entre les deux principales communautés culturelles? Il semble plutôt que, si des attitudes négatives ont joué au cours de l'histoire et jouent dans certaines circonstances et si des situations de domination et de conflit s'avèrent manifestes, globalement on est dans une situation de coopération et de concurrence.

Il faut voir le pluralisme culturel de la population et l'existence de deux communautés culturelles principales comme des éléments de la réalité sociale dont l'organisation sociale tient compte plus ou moins adéquatement à divers moments, selon le pouvoir dont disposent les communautés et selon l'intelligence qu'a la société des conséquences de diverses modalités d'interaction entre ses groupes.

LA DISTRIBUTION DES INSTITUTIONS ET DES POPULATIONS

Nous avons noté déjà que les groupes anglophone et francophone du Canada n'occupent pas en général le même territoire, tout en ayant des lieux privilégiés de rencontre et d'interaction et des régions frontalières mixtes. En termes d'organisation macro-sociologique, on doit noter que la société économique canadienne a une écologie qui a mené à une concentration de l'activité industrielle dans le sud-ouest québécois et le sud ontarien. Il s'est ainsi formé deux milieux industriels principaux, le premier plutôt caractérisé par la production de produits non durables pour un marché national et le second, davantage de produits durables. Ce sont des facteurs de localisation des ressources na-

20. E.C. Hughes, *Rencontre de deux mondes*, Montréal, Boréal express, 1972. Sous le titre *French Canada in Transition*, le livre a paru en 1943.

21. J. Brazeau & E. Cloutier, «Interethnic Relations and the Language Issue in Contemporary Canada», dans M. J. Esman (édit.), *Ethnic Conflict in the Western World*, Ithaca, Cornell U. Press, 1977, pp. 204-227.

22. C. Laurin, «La politique québécoise de la langue française», dans G. Boismenu, L. Mailhot, J. Rouillard (édit.), *le Québec en textes* Montréal, Boréal express, 1980, pp. 320-328.

turelles, de modes de communication et de présence de marchés qui ont pu contribuer d'abord à un partage territorial des activités productives²³.

On ne peut négliger, par ailleurs, les qualités de la main-d'œuvre disponible à chacune des deux principales locations : anglophone en Ontario et mixte, anglophone et francophone, dans le sud-ouest québécois. Nous savons que le développement industriel au Québec a été en large part assuré en milieu urbain par des cadres anglophones qui, en recrutant une main-d'œuvre francophone, se sont exposés à ce que celle-ci éventuellement leur succède. Les pressions en ce sens ne se sont produites que lentement au cours d'un demi-siècle d'urbanisation et d'industrialisation.

Il semble que la société soit invitée à considérer en ce moment la question de l'exode d'entreprises. Se fait-elle à cause de la menace d'une succession ethnique puis à cause de la francisation des entreprises et de la région du sud-ouest du Québec? On doit voir la chose en tenant compte des politiques canadiennes, fédérales et provinciales, de décentralisation industrielle propres à diminuer les disparités économiques régionales et les politiques culturelles. Il faut également prendre en considération que la mobilité des entreprises peut se faire sous des pressions économiques et se produire afin d'exercer des pressions de caractère politique sur les gouvernements et l'opinion. En ce moment, ces deux types de cause ne peuvent être départagés. Seul l'examen à moyen et à long termes du mouvement des entreprises pourrait amener à voir l'importance des exodes industriels, leurs causes et leurs conséquences.

L'expérience a démontré que le caractère anglophone de l'Ontario ne favorise pas l'immigration des francophones québécois vers ses lieux de travail. Le mouvement des populations anglophone et allophone vers l'Ontario, du Québec et de l'ensemble du Canada, est plus facile que celui des francophones. Inversement, la population anglophone traditionnellement n'a tenu à s'établir au Québec qu'en autant qu'elle le faisait dans la concentration urbaine mixte du sud-ouest québécois, dans des régions de peuplement anglophone et en créant autour d'elle son milieu culturel propre.

LA SÉGRÉGATION RÉSIDENTIELLE LOCALE

À l'intérieur du Québec et de ses agglomérations, il y a ségrégation résidentielle marquée entre les populations anglophone et francophone. On ne peut négliger l'existence de cette forme d'adaptation à la dualité culturelle. La ségrégation assure au groupe culturel le recours à ses propres institutions, non seulement pour des institutions qui offrent des services culturels mais aussi pour des organismes non culturels qui sont de composition ethnique parce qu'ils servent une population suffisante d'une ethnie donnée. La ségrégation résidentielle des populations permet la création d'entreprises uniculturelles dans une société mixte et elle permet également la poursuite de carrières à l'intérieur d'une communauté donnée. La carrière ethnique ne se limite pas, par conséquent, à l'offre de services ou de biens culturels spécifiques au groupe²⁴.

Dans l'étude de la division du travail selon l'appartenance socio-culturelle, nous devrions recueillir des statistiques propres à déterminer pour divers groupes l'importance de la population qui œuvre dans son propre groupe et voir la contribution de cet élément de la main-d'œuvre à la stratification sociale.

RENCONTRE DES COMMUNAUTÉS DANS DES INSTITUTIONS COMMUNES

Si une société mixte comprend des institutions ethniques pour des raisons de besoins culturels reconnus et pour des raisons de ségrégation, elle comprend aussi dans certaines régions des institutions mixtes qui regroupent divers éléments de la population quant aux services qu'elles leur rendent et quant aux emplois qu'elles leur offrent. Ce sont ces institutions mixtes, du secteur public comme du secteur privé, qui en milieu urbain d'une société industrielle sont les principaux employeurs et assurent le plus globalement le partage des responsabilités et des rétributions entre les communautés. Dans

23. R. Tremblay (Direction de), *l'Économie québécoise*, Montréal, PUQ, 1976, 3^e partie, pp. 191-254.

24. J. Brazeau, « La question linguistique à Montréal », *Revue de l'Institut de Sociologie*, année 1968, n° 1, Bruxelles.

l'examen de la division du travail dans la société, il faut donc voir la participation relative des membres des diverses communautés aux organismes communs en tant que clients et employés.

Le partage des responsabilités et des rétributions dans les institutions générales est rarement égalitaire. Celles-ci sont établies dans diverses régions et y trouvent des populations spécifiques. C'est souvent un groupe particulier qui a créé les institutions communes et ce fut d'abord à ses membres qu'il en accorda la propriété ou la possession, la gérance et l'exploitation. Le groupe qui crée un organisme ne va pas en confier d'emblée l'administration et l'opération à d'autres. Cet organisme et son fonctionnement constituent des biens qu'on réserve aux siens, autant que possible et souhaitable²⁵. Les membres de diverses communautés n'ont pas, de plus, les mêmes ambitions professionnelles, les mêmes attitudes face au travail dans les organismes communs, ils ne se méritent pas la même confiance comme agents des institutions et, à partir de tout ceci, ils n'acquièrent pas la même expérience professionnelle²⁶.

IMPORTANCE DU PLURALISME LINGUISTIQUE POUR LA DIVISION DU TRAVAIL

On doit ajouter que les modalités d'interaction à l'intérieur des institutions peuvent favoriser inégalement les membres de divers groupes. Quand on est en présence de différences de langues entre les groupes, les choix linguistiques dans les institutions sont spécialement pertinents. L'introduction au Québec de firmes britanniques et américaines s'est accompagnée du recrutement de cadres et d'employés anglophones pour les fonctions administratives et techniques. Ceci amena la sélection initiale de l'anglais comme langue de l'administration interne, des rapports avec le siège social et des échanges entre les firmes, dont celles situées au Québec. L'usage du français ne vint que graduellement et il s'établit d'abord dans les activités de production matérielle, de relations avec le personnel ouvrier et de rapports avec une clientèle francophone. Il faut reconnaître, cependant, que de tels aménagements ne sont pas permanents²⁷.

L'institution commune dans laquelle l'activité est conjointe, même inégalement distribuée, favorise le partage accru d'éléments culturels. Cette augmentation, quand elle s'accompagne néanmoins du maintien de particularismes importants, contribue à la mise en question de modalités d'interaction établies qui n'ont pas assez bien tenu compte des spécificités. Le questionnement des modes d'interaction met en branle un jeu de forces concurrentielles entre ceux qui estiment partager un destin qui devrait être amélioré et ceux qui contrôlent le fonctionnement des institutions dans lesquelles se partagent les responsabilités, dans lesquelles se fait la division du travail entre les personnes et les groupes.

Quand la communication interne et externe dans l'administration des entreprises au Québec et des ministères fédéraux exigeait l'usage à peu près exclusif de l'anglais, les participants pouvaient se composer d'anglophones et de francophones bilingues. Cette situation a changé de façon appréciable au cours des deux dernières décennies et l'usage des langues dans ces secteurs requiert plus de connaissance du français et moins de recours nécessaire à l'anglais, donc plus de bilinguisme. À l'encontre de ceci, le secteur public a connu au Québec une diminution de la participation anglophone, une diminution de la pratique du bilinguisme chez les fonctionnaires francophones et un recours davantage nécessaire au français de l'homme public québécois de langue anglaise. On voit dans ces cas que les changements de modalités d'interaction entre des organismes et leurs clientèles et les modifications de modes internes de fonctionnement favorisent le recrutement de mains-d'œuvre différentes²⁸.

25. E.C. Hughes, «The Natural History of a Research Project: French Canada», dans E.C. Hughes, *The Sociological Eye*, Chicago, Aldine-Atherton, 1971, pp. 530-542.

26. *Ibid.*, p. 538.

27. Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *Rapport, vol. I: la Langue de travail*, Québec, Éditeur officiel, 1973.

28. J. Brazeau, «Typologie sur l'emploi des langues dans l'entreprise privée», dans *Minorités linguistiques et interventions, Essai de typologie*, Québec, PUL, 1978; R. Champagne, *Évolution de la présence francophone parmi les hauts dirigeants des grandes entreprises québécoises entre 1976 et 1982*, Québec, Éditeur officiel, 1983.

L'examen de la division du travail dans la société selon l'origine montre qu'il y a sélection préférentielle, choix des membres de différentes communautés culturelles pour différents emplois et, par conséquent, ségrégation dans l'emploi selon le secteur d'activité, la tâche et le niveau de responsabilités. La division du travail est ethnique. Les membres de différentes communautés culturelles croient devoir maintenir les modes d'interaction intercommunautaires s'ils estiment que ceux-ci les avantagent et que de tenter de les changer leur serait désavantageux. À des moments où des communautés se trouvent désavantagées par les conditions d'échanges entre les groupes, l'opinion de leurs membres appuie l'idée de transformer celles-ci à leur avantage s'ils pensent qu'ils en ont le pouvoir. C'est dans le cadre d'un mélange de coopération et de concurrence, que les groupes posent des gestes de portée économique et politique à ces fins.

Il faut recourir à la sociologie politique pour traiter de rapports intercommunautaires dans les contextes canadien et québécois. Le nationalisme culturel franco-québécois dont découle l'option souverainiste a mis en question la société politique canadienne. Les autorités politiques canadiennes, l'opinion publique hors Québec et la majorité des Québécois ont cependant choisi jusqu'à maintenant le maintien du cadre fédéral en préservant pour certains de sa transformation²⁹. Il faut voir, néanmoins, les changements que le Canada et le Québec ont connu depuis quelque vingt ans afin d'apprécier l'évolution des relations entre groupes.

L'État central a assuré un accroissement de la participation francophone à son activité politique et administrative. Il a assuré aussi un plus grand recours aux deux langues officielles dans les services publics. Par le repatriement de la Constitution accompagné de l'adoption d'une charte des droits de la personne, il veut faire reconnaître des droits linguistiques aux minorités officielles, les anglophones au Québec et les francophones hors Québec. Ce faisant, le gouvernement central choisirait entre les modalités de rencontre sur le plan linguistique³⁰.

Au moment où le bilinguisme canadien est encouragé à croître selon des accommodements personnalistes dans plusieurs régions, le Québec adopte des lois linguistiques afin de se définir territorialement comme société francophone opposée au bilinguisme institutionnel connu historiquement. Il appert donc que les rapports entre les deux communautés culturelles principales occasionnent des gestes à l'appui d'options opposées. L'étude de ceux-ci s'avère un aspect important du champ des relations ethniques en ce moment dans les sociétés canadienne et québécoise. On doit en tenir compte face aux autres ethnies, de sources autochtone ou immigrante.

CONCLUSIONS POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

L'enseignement des relations ethniques doit exposer à des moments de l'histoire mondiale marqués par le préjugé, la discrimination, la domination et la persécution. La recherche locale traitera de préjugés rencontrés par des groupes locaux contemporains, s'il y a lieu. Sans se limiter à l'expression d'attitudes négatives, il faudrait que l'on examine plus généralement au Canada la situation des autochtones, la politique d'immigration et l'adaptation des immigrants dans nos villes.

Par rapport aux migrations internationale et interprovinciale, la situation québécoise mérite un examen spécial. C'est là que le nouvel arrivant rencontre la dualité canadienne et est exposé à devoir faire des choix culturels qui ne se présentent pas à lui ailleurs au pays. Il subit certaines pressions légales, comme celle de franciser ses enfants par l'école. Ces pressions peuvent être considérées comme l'expression de préjugés,

29. Comme les résultats au référendum de 1980 l'ont montré avec 60% au non contre 40% au oui.

30. L'État central opte pour l'option personnaliste plutôt que l'option régionaliste. En sociolinguistique, ces options ont été explicitées, voir Brazeau, *op. cit.*, 1978; Commission royale, *op. cit.*, Livre I, 1970; C.L. Hunt & L. Walker, *Ethnic Dynamics, Patterns of Intergroup Relations in Various Societies*, Homewood, Ill., Dorsey Press, 1974; K.D. McRae, *Switzerland: Example of Cultural Coexistence*, Toronto, Cdn Institute of International Affairs, 1964. Le Québec, tout en maintenant des droits acquis aux personnes anglophones, a plutôt opté pour l'unilinguisme régional par ses lois 22 et 101.

alors que des pressions sociales favorables à l'anglicisation ailleurs au pays ne seraient pas envisagées de façon analogue. Il semble important de faire l'examen des principes mis en cause par de tels faits pour bien définir le préjugé face au libéralisme et au dirigisme en matière culturelle.

L'objet d'étude principal dans les rapports interculturels et intercommunautaires au Canada demeure la dualité anglophone-francophone. Au niveau descriptif, nous devrions mieux connaître par rapport à cette dualité l'organisation de l'ensemble sociétal et celle de ses principales composantes communautaires et régionales. Nous devons voir plus clairement le rôle des communautés dans la division du travail, globalement et localement, quant à l'importance des structures économiques et politiques communes aussi bien que des structures ethno-culturelles. Mais il faut aller plus loin : percevoir à quel point la société est en mutation et objet d'options opposées de structuration pour l'avenir. Ceci n'est pas afin de pouvoir prédire quels aménagements seront plus tard adoptés autant que pour réaliser la coexistence de systèmes de justification pour et contre l'adoption de modalités nouvelles d'interaction, de coopération et de concurrence.

Des recherches d'ordre général sur les rapports entre les communautés ne peuvent éviter l'adoption de certains *a priori*. On peut considérer, par exemple, que la transformation des aménagements linguistiques serait l'un des axes principaux de changement. Le Canada et le Québec ont engagé depuis deux décennies des recherches sur la dualité linguistique et l'usage des langues. Le gouvernement central, celui du Québec et celui d'autres provinces ont adopté des lois linguistiques et des garanties de droits linguistiques ont été incorporées dans la charte des droits avec la Constitution rapatriée. Ces faits doivent faire l'objet d'étude dans notre société en raison des changements qu'ils manifestent : historiquement, le mode de recours à l'une des deux langues au choix, la formule personnaliste, s'appliquait au Québec alors que le reste de l'ensemble canadien, exclusion faite de certains services fédéraux et de certains privilèges relatifs à l'enseignement destiné aux francophones, était anglophone. C'est maintenant le gouvernement central qui défend l'option du libre choix des langues pour la minorité anglophone du Québec et la minorité francophone hors Québec. Le Québec opte plutôt pour l'unilinguisme territorial dans la mesure du possible.

Dans l'étude des rapports entre les communautés culturelles, la sociolinguistique a reconnu deux types principaux d'aménagement face au pluralisme linguistique : le partage du territoire en régions unilingues ou la reconnaissance de plus d'une langue dans l'ensemble du territoire ou des sous-ensembles. On doit voir ces aménagements en termes de leurs conséquences pour les communautés culturelles et les personnes. L'unilinguisme territorial mène à l'assimilation des minorités qui s'y trouvent mais il protège une culture locale d'invasions culturelles de la part d'autres groupes nationaux. L'offre de services en plusieurs langues et la liberté de choix des langues par les personnes et les institutions n'exigent pas l'assimilation des personnes mais elles exposent les groupes culturels régionaux qui seraient faibles sur le plan national à subir l'invasion des langues et des cultures d'autres groupes de la société³¹.

Les rapports entre les groupes anglophone et francophone au Canada ont eu tendance à promouvoir l'unilinguisme territorial dans les provinces où les francophones étaient minoritaires, bien que la culture canadienne-française, minoritaire sur les plans national et continental, n'aurait pu que difficilement s'avérer dominante en dehors du Québec. Par ailleurs, le caractère bilingue de la région québécoise a permis l'incorporation de la population francophone de cette province dans la société économique et politique canado-américaine mais ceci a été fait en favorisant l'invasion du Québec par la langue et les institutions anglaises et en exigeant du fait une certaine assimilation par les francophones de la langue et de la culture anglo-américaine dans leur vie socio-économique à chaque génération comme s'ils étaient chez eux des immigrants.

La mise en question des modalités antérieures de rencontre au Canada et au Québec des deux groupes culturels principaux, les conséquences de ces changements pour

31. Cf. J. Brazeau (1978), *op. cit.*; B. Touret (1972), *op. cit.*

les participants et la concentration de l'activité politique sur ces questions s'avèrent être des faits sociaux contemporains qui se situent au centre même de l'étude des relations ethniques en ce moment au Canada et au Québec.

RÉSUMÉ

L'enseignement fait voir les grandes manifestations historiques de l'intolérance, examine si des groupes de la société locale sont victimes de préjugés et en fait part. Il doit plus communément expliciter le pluralisme culturel de sa société, les aménagements faits pour en tenir compte, l'existence de concurrence non égalitaire et les conséquences qui en découlent possiblement pour la société, les collectivités, les personnes. Chez nous, l'attention portera sur les autochtones, sur les immigrants en présence de notre dualité et sur les rapports entre anglophones et francophones.

SUMMARY

The teaching of ethnic relations explores the great historical manifestations of intolerance, examines whether groups in local society are victims of prejudice, and brings this information to the fore. In most instances, the teacher must make particularly explicit the cultural pluralism of his/her society, the arrangements for taking it into account and the existence of non-egalitarian competition, as well as the consequences that might result for society, groups and individuals. In our case, attention will be given to native and immigrant elements within the context of Canadian dualism and the relations between Anglophones and Francophones.

RESUMEN

La enseñanza permite ver las grandes manifestaciones históricas de la intolerancia, examina si los grupos de la sociedad local son víctimas de prejuicios y los denuncia. Comúnmente, la enseñanza debe explicar el pluralismo cultural de su sociedad, las modificaciones impuestas para tenerlo en cuenta, la existencia de una competencia desigual y las consecuencias que se derivan posiblemente para la sociedad, las colectividades y las personas. En este artículo, la atención será puesta en los autóctonos, los inmigrantes frente a nuestra dualidad y las relaciones entre angloparlantes y francoparlantes.